

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bègles - Opération Urbaine Collective - Soutien au commerce de proximité -
Recrutement d'un manager commerce - Codev 2012-2014 FA 0042 - Subvention
de la Communauté urbaine - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ville de Bègles mène depuis plusieurs années une réflexion pour dynamiser le commerce de proximité sur son territoire. Deux polarités commerçantes ont ainsi bénéficié d'une étude diagnostic en 2006 et 2008. La ville a mis en place un périmètre de préemption des baux commerciaux en 2009 ce qui a permis d'engager un dialogue constructif avec les bailleurs pour favoriser les commerces et l'artisanat de proximité.

Elle a ensuite fait réaliser en 2011, avec le concours du FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce), une étude préalable à une Opération Urbaine Collective (OUC) qui a conclu, sur la base d'une analyse détaillée du tissu économique local, d'une étude des polarités commerçantes et d'une analyse des opérations d'aménagement à venir dont l'opération de renouvellement urbain des Terres Neuves, à l'opportunité de mettre en œuvre un programme de soutien au profit des commerces de proximité, des TPE et des artisans avec l'accent mis particulièrement sur le renforcement de la polarité commerçante de centre ville.

Son Conseil municipal a validé le lancement de cette O.U.C qui se déroulera en trois tranches d'environ 18 mois à 2 ans chacune et a autorisé le lancement de la première tranche en juillet 2012.

Cette première tranche comporte principalement les actions suivantes : le recrutement d'un manager commerce, la participation à la journée nationale du commerce de proximité, de l'artisanat et du centre-ville, le soutien au programme d'animations des associations de commerçants/artisans, des actions pour améliorer l'accessibilité des commerces existants, des actions de communication et d'amélioration de la signalétique et l'attribution d'aides directes aux commerçants (réalisation de bilans conseils, accessibilité PMR)

Cette opération sera menée en partenariat avec la Communauté Urbaine de Bordeaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCIB), la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat Région Aquitaine – section Gironde (CMARA), le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde (CAUE 33), le Club B3E des entrepreneurs bèglais et l'association des commerçants et artisans de la commune.

Elle est éligible au FISAC auprès duquel la commune a déposé une demande, sans réponse pour l'instant.

Cette démarche est en accord avec la volonté de la Communauté urbaine d'intervenir sur la régulation du développement commercial de l'agglomération en donnant une priorité au développement et au soutien des polarités de proximité existantes ou à créer dans le cadre de projets urbains structurants de type 50 000 logements.

Elle est conforme aux orientations de la Charte d'urbanisme commercial adoptée par le Conseil de Communauté en février 2011, qui prévoit le renforcement du pôle centre de l'agglomération et des pôles de centres-villes et de proximité et qui se traduit, dans le prolongement de l'adoption de la Charte, par un travail d'adaptation des outils réglementaires SCoT, PLU, dans le cadre des révisions en cours, par l'adoption en mai 2012 du Règlement d'Intervention relatif au commerce de proximité, et par la mise en œuvre d'actions inscrites aux contrats de co-développement passés entre les communes et la Communauté Urbaine de Bordeaux pour la période 2012/2014.

Ainsi, la première mesure ce programme OUC consiste pour la ville de Bègles au recrutement d'un manager commerce pour une durée de 3 ans, dont la fonction est d'animer et de coordonner le programme d'actions, d'en assurer le suivi opérationnel et budgétaire et d'en dresser le bilan. Il peut s'appuyer sur le réseau des managers commerce « Manacom », animé par la CCIB avec le concours des partenaires institutionnels déjà cités.

Les missions de ce manager commerce sont les suivantes :

- coordination du dispositif et interface entre la Ville, les acteurs économiques et institutionnels (chambres consulaires, CUB) et les commerçants et artisans,
- fédération des commerçants et artisans autour du projet collectif urbain,
- réponse aux demandes et animation des initiatives des commerçants et artisans,
- mise en place d'une instance de communication et de concertation entre les commerçants et les urbanistes pour les projets d'aménagement des quartiers commerçants,
- favoriser la reprise des locaux commerciaux vacants par diverses procédures intégrant le recensement des propriétaires, la mise place d'une veille commerciale, l'accueil des porteurs de projets pour leur proposer des locaux disponibles, mener des actions concertées avec les chambres consulaires pour trouver des repreneurs,
- favoriser la diversité commerciale dans les différents pôles de proximité en recherchant et en accueillant des commerces dont l'offre fait défaut,
- porter une attention particulière aux commerces situés sur les franges urbaines (route de Toulouse et Boulevard Jean-Jacques Bosc).

Le co financement par la CUB de ce poste est prévu à l'axe 3 du Règlement d'Intervention relatif au commerce de proximité, à hauteur de 30 % HT des dépenses éligibles, dans la limite de 21 000 € annuels pour les 3 premières années et elle est inscrite au contrat de co développement de la commune (FA 0042). Cette action est également éligible au FISAC, sous réserve de co financements publics à même hauteur.

Le plan de financement du poste pour la première année 2012-2013 est le suivant :

DEPENSES	€ H.T.	RECETTES	€ H.T.
Poste chargé manager commerce	38 400	Etat (FISAC)	15 000
		Communauté Urbaine (30%)	11 900
Equipement du poste de travail (micro-ordinateur portable, extension de garantie, licences logiciels)	1 230	Commune Bègles	12 135
		Subvention DRCT	595
TOTAL	39 630		39 630

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de co-développement 2012 -2014 passé avec la Ville de Bègles (FA n°0042),

VU le règlement d'intervention relatif au commerce de proximité adopté par délibération du Conseil de Communauté 2012/0326 du 25 mai 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE le recrutement du manager commerce de la Ville de Bègles pour une durée de 3 ans est une étape indispensable à la mise en place de la 1^{ère} tranche de l'opération urbaine collective, lancée en juillet 2012 par la commune et que, par ailleurs, les missions confiées à ce manager commerce sont en adéquation avec la volonté de la Communauté Urbaine de soutenir le commerce de proximité,

DECIDE

Article 1 :

Il est attribué à la commune de Bègles une subvention de 11 900 € destinée à financer le coût pour la première année du poste de manager commerce recruté par la commune, dont le montant global H.T est de 39 630 €,

Article 2 :

Monsieur le Président est habilité à signer la convention ci-annexée, prévoyant les conditions de règlement de la subvention précitée.

Article 3 :

La dépense afférente à cette subvention sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 67, article 6745, fonction 900, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2013**

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

M. NICOLAS FLORIAN